



# ICI, AVEC COEUR, EN SITUATION DE CRISE MONDIALE (COVID-19):

FONDS DE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE D'URGENCE

**FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)**

**RENSEIGNEMENTS – ÉQUIPE DES INVESTISSEMENTS DE CENTRAIDE DE  
L'EST DE L'ONTARIO :**

**Bureau d'Ottawa:**

**Email: [ecsf-sdcm@unitedwayeo.ca](mailto:ecsf-sdcm@unitedwayeo.ca)**

**Boîte vocale: 613-683-3861**

Nous vous suggérons de communiquer avec nous par courriel à l'adresse susmentionnée au lieu de communiquer avec un membre du personnel en particulier. Cela nous permet de vous répondre plus rapidement.

## FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

**Q** **Puis-je soumettre une copie papier ou envoyer ma proposition par courriel ?**

**R** Non. Les propositions doivent être soumises au moyen du formulaire Google. Nous ne sommes pas en mesure d'accepter les demandes tardives, les copies papier ou les demandes soumises par courriel.

**Q** **Puis-je soumettre une proposition écrite à la main?**

**R** Non. Les propositions doivent être dactylographiées et complétées sur un ordinateur. Nous ne sommes pas en mesure d'accepter les soumissions écrites à la main.

**Q** **Puis-je apporter des changements à ma proposition une fois qu'elle a été soumise ?**

**R** Vous pouvez soumettre de nouveau votre proposition avant la date limite. Nous ne sommes pas en mesure d'accepter des propositions, des mises à jour ou des corrections après la date limite.

**Q** **Vais-je recevoir un message confirmant que ma proposition a été reçue ?**

**R** Il n'y aura pas de message de confirmation instantané, mais un membre du personnel enverra un bref message accusant réception de chaque proposition dès que possible, pendant les heures d'ouverture.

**Q** **Comment vais-je savoir si ma proposition sera financée ou non ?**

**R** Un courriel sera envoyé au nom de la personne-ressource et au courriel fournis dans la demande et au directeur général, s'il est connu. Ce courriel sera envoyé par l'entremise de l'adresse courriel suivante : [ecsf-sdcm@unitedwayeo.ca](mailto:ecsf-sdcm@unitedwayeo.ca). Veuillez vérifier que les courriels provenant de cette adresse ne sont pas envoyés à votre dossier de pourriels.

**Q** **Existe-t-il des restrictions qui rendent un programme inadmissible au financement?**

**R** Oui. Votre organisation ne doit pas avoir réservé les sommes nécessaires pour couvrir les coûts des activités, peu importe si elles sont mentionnées dans une demande faite par un autre moyen, dans le cadre du programme fédéral en réaction à la COVID-19 ou de source différente.

**Q** **Puis-je soumettre une proposition pour un programme qui compte des partenaires d'autres organisations?**

**R** Oui. Centraide de l'Est de l'Ontario encourage une approche axée sur la collaboration et s'intéresse aux programmes qui travaillent avec des partenaires ou qui sont offerts à de multiples endroits. Nous encourageons également les candidats à envisager des programmes qui ont une incidence à l'échelle régionale.

**Q** **Quels sont les domaines de soutien disponibles pour recevoir un financement?**

**R** Les organismes de services communautaires locaux sont invités à soumettre une proposition pour répondre à l'un des besoins suivants:

<b>Besoins fondamentaux:</b>	Faisons en sorte que les gens aient accès aux biens indispensables de la vie, comme la nourriture, les produits nettoyants et les produits hygiéniques, ainsi qu'à d'autres ressources essentielles aidant les personnes les plus vulnérables à rester en bonne santé.
<b>Aide pour personnes âgées:</b>	Aidons les personnes isolées les plus vulnérables pour qu'elles soient, elles aussi, appuyées. Les fonds amassés financeront des activités comme des programmes virtuels, des évaluations de mieux-être par téléphone, des activités s'engagement à faible risque, ainsi que des services de transport et de livraison de biens indispensables de la vie.
<b>Capacité des services communautaires:</b>	Assurons-nous que nos partenaires communautaires continuent d'offrir des services essentiels locaux.
<b>Soutien en matière de santé mentale:</b>	Offrons des lignes d'écoute téléphonique et de l'aide pour la navigation des services afin que tous puissent en tirer parti. Ces services comprennent des lignes d'aide en matière de santé mentale et en situation de crise pour jeunes et adultes, le 2-1-1 et d'autres services en matière de santé mentale et de crise virtuels ou en ligne, dont l'utilisation continue de connaître une hausse.
<b>Soutien des bénévoles:</b>	Aidons les gens exceptionnels qui viennent en aide à ceux qui en ont le plus besoin, tout en respectant les lignes directrices en matière de santé publique.

**Q Qui est admissible à ce financement?**

**R** Centraide de l'Est de l'Ontario finance des organismes de bienfaisance enregistrés. En ce qui concerne le financement du FSCU, nous finançons également d'autres donateurs et sociétés sans but lucratif reconnus par l'ARC qui desservent des populations vulnérables. Cela ne s'applique qu'à ce volet de financement et non au financement régulier de Centraide de l'Est de l'Ontario.

Voici des exemples de donateurs reconnus :

- Organismes de bienfaisance enregistrés
- Municipalités canadiennes enregistrées
- Organismes municipaux ou publics enregistrés qui remplissent une fonction gouvernementale au Canada

**Q Y a-t-il des restrictions budgétaires?**

**R** Oui. Votre organisation doit avoir un budget raisonnable.

Si les fonds permettent aux personnes et aux familles en situation de vulnérabilité d'avoir accès plus facilement aux services et aux ressources nécessaires au sein de la communauté, ces dépenses sont autorisées. Cela comprend le renforcement des capacités ou les dépenses en capital nécessaires à l'exécution du programme. Les dépenses doivent être axées sur la mise en place d'un service direct (par exemple : formation sur l'utilisation sécuritaire des équipements de protection individuelle ou des ordinateurs). Dans ces cas, les rapports devraient porter sur les personnes servies, du fait de la capacité renforcée.

Les coûts liés au programme sont définis comme suit : salaires et coûts obligatoires liés à l'emploi pour le personnel du projet; honoraires pour services professionnels; coûts d'évaluation; honoraires; frais d'accueil; coûts des participants; frais d'impression, de publicité, de distribution et autres frais de communication; frais de déplacement au Canada; location, réparation, rénovation ou entretien des installations; achat ou location d'équipement, de matériel et de fournitures; et frais d'expédition de l'équipement, du matériel ou des fournitures.

**Q Quand dois-je avoir dépensé le financement?**

**R** Le programme doit être exécuté dans un court délai (à partir de la date de signature de l'entente jusqu'au 31 mars 2021).

**Q Quels types d'activités peuvent recevoir un financement?**

**R** Exemples d'activités :

- Sensibilisation et engagement des communautés
- Mise au point ou mise en place de nouveaux modèles, outils, programmes, services ou ressources
- Diffusion d'informations et de connaissances
- Mobilisation et recrutement de bénévoles
- Autres

**Q Quels types de services peuvent recevoir un financement?**

**R** Exemples de services :

Sécurité alimentaire	repas préparés; service de livraison; paniers alimentaires
Bien-être financier	littératie financière ou mentorat; accès aux soutiens au revenu
Soins à domicile ou services de soutien personnel	pour les personnes âgées, les doyens et les personnes handicapées
Santé et hygiène	information sur la santé; accès aux médicaments, produits d'hygiène personnelle et fournitures médicales
Information et navigation	fournir des informations; naviguer les services de soutien communautaires
Aide juridique	outils et ressources; clinique juridique, etc.
Santé mentale et bien-être	soutien par les pairs; soutien en situation de crise
Refuge	logement; soutien en situation de crise
Sécurité personnelle	information; soutien en situation de violence et d'abus; prévention de la violence et des abus
Inclusion sociale et apprentissage	discussions amicales; activités sociales; apprentissage
Transport	accès à un service de transport sûr pour les rendez-vous

	ou les courses essentiels
Autres	

**Q Les organismes devraient-ils soumettre des lettres d'appui?**

**A** Non. Les lettres de soutien ne sont pas requises. Aucune documentation à l'appui ne sera acceptée ou prise en considération lors du processus d'évaluation.

**Q Exigez-vous des références?**

**R** Non. Aucune référence n'est requise. Aucune documentation à l'appui ne sera prise en considération lors du processus d'évaluation.

**Q Les organismes dont le revenu est inférieur à 250 000 \$ peuvent-ils faire une demande de financement?**

**R** Oui. Les organismes ayant un revenu de 250 000 \$ et plus doivent pouvoir soumettre des états financiers vérifiés, s'ils sont demandés. Les organismes qui ont un revenu de moins de 250 000 \$ doivent pouvoir fournir un examen financier, s'il est demandé.

**Q Est-ce qu'il y a un nombre limité de demandes qu'un demandeur peut soumettre?**

**R** Non, il n'y a pas de limite au nombre de propositions qu'un organisme peut soumettre. Un organisme peut soumettre une ou plusieurs demandes pour chacun ou pour plusieurs domaines de soutien.. Toutefois, chaque proposition doit avoir une population cible différente.

**Q Is there a limit to the amount of funding an applicant can ask for per proposal?**

**R** Non, il n'y a pas de limite. Cependant, les fonds disponibles sont limités. En règle générale, nous recommandons que les demandes soient d'un minimum de 15 000 \$. Les organismes demandeurs devraient demander ce dont ils ont besoin pour obtenir les résultats qui appuient l'objectif prioritaire ou les objectifs prioritaires.

**Q Est-ce qu'il y a un modèle d'entente de parrainage?**

**R** Non. Les organismes partenaires devraient conclure une entente ensemble. Dans l'entente, les détails de ce que chaque partenaire contribue au programme (c.-à-d., espace, temps, activités, etc.) devraient être clairement décrits. L'entente devrait être signée par les directeurs exécutifs et les présidents des conseils d'administration de chaque organisme partenaire.

**Résumé des restrictions imposées aux organismes qui font une demande de financement :**

Pour obtenir une somme du FUAC, les organismes de services communautaires doivent confirmer qu'ils :

- sont admissibles à recevoir un tel financement;
  - c.-à-d. que l'organisme de services communautaires est un donataire reconnu ou un organisme sans but lucratif.
- ont un conseil d'administration bénévole qui se réunit régulièrement;
- tiennent une assemblée générale annuelle;
- sont en mesure de fournir un états financiers vérifiés si leur revenu est de 250 000 \$ et plus (s'ils sont demandés);

- sont en mesure de fournir un examen financier si leur revenu est inférieur à 250 000 \$ (s'il est demandé);
- s'engagent à fournir un soutien admissible à un ou plusieurs groupes de personnes vulnérables, tels que définis par EDSC, les fonds devant être utilisés intégralement d'ici le 31 mars 2021;
- n'ont pas déjà reçu de financement pour les mêmes activités de la part du gouvernement du Canada ou d'une autre source, incluant les Fondations communautaires, la Croix-Rouge canadienne ou Centraide;
  - c.-à-d. que le même dollar de dépense n'est pas financé deux fois.
- ne recevront pas, pour les activités proposées, de financement supérieur à 100 % des fonds requis de la part de sources gouvernementales, notamment le FUAC;
  - c.-à-d. que le financement combiné de toutes les sources gouvernementales ne dépasse pas le total des dépenses du service communautaire pendant la période admissible.
- accordent l'autorisation de communiquer les détails des demandes et des propositions, et les informations de contact aux FCC et à la CRC pour l'examen du financement afin de coordonner le financement.